

SÉANCE DU 14 AVRIL 2011

Le quatorze avril deux mil onze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	07 avril 2011	Affichée le	07 avril 2011
----------------	---------------	-------------	---------------

Membres en exercice :	14	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	2	Nombre de votants :	14
Secrétaire de séance :	Madame Carole DEVAUX		

PRESENTS :	Jacky PAUMIER, Andrée PREVOTEAU, Hervé GAMBLIN, Céline CHEVAL, Carole DEVAUX, François JORON, Charles LELIEUR, Marcel MEEUS, Laurent MOREAU, Jackie GOUJON, Béatrice LEMAUX, Annie SURVILLE.
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POUVOIR(S) :	Christian GRANDSIRE à Hervé GAMBLIN Jean-François MARTIN à Charles LELIEUR
---------------------	-------------------------------------------------------------------------------

EXCUSE(S) :	Christian GRANDSIRE, Jean-François MARTIN
--------------------	-------------------------------------------

ABSENT(S) :	
--------------------	--

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 février 2011.

SUBVENTIONS 2011 (2011-05)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2011 ci-dessous :

Compte	Nom de l'organisme	Montant
65738	Autres organismes publics	1000
	Coopérative scolaire	1000
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3050
	Chasse	200
	Club de l'amitié	400
	Comité des fêtes	1620
	Croix rouge	50
	Don de sang	80
	Myopathie	50
	Blé en herbe	150
	Secours populaire	50
	S.P.A.	50
	Gym Vraivillaise	150
	Les Ecoliers Vraivillais	200
	Amicale des Sapeurs Pompiers de La Haye Malherbe	50
6554	Contribution organ.regroup	1360
	UMEE	84
	Amicale des maires du canton	50
	Collège P. Corneille	420
	Communauté de communes	806

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011 (2011-06)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de contributions directes qui restent inchangés à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 3.15 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 6.95 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 19.70 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 (2011-07)

COMMUNE

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2010

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 106497,98 € en fonctionnement
- et un excédent d'investissement de 20914,96 €

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- virement à la section d'investissement du BP 2011 : 39876,50 €
- excédent reporté au 002 au BP 2011 : 106497,98 €
- Affectation en réserves 1068 en investissement : 0 €

CAISSE DES ECOLES

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2010

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 6636,08 € en fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement.

C.C.A.S.

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2010

- statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1168,81 € en fonctionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent à la section de fonctionnement.

Établissement ou adaptation des réseaux de téléphonie sur une voie publique existante (2011-08)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 25 février 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Vraiville ;

- considérant l'implantation de futures constructions dans le secteur de la voie des Forrières justifie des travaux d'établissement ou d'adaptation d'un réseau aérien téléphonique avec l'extension en souterrain des réseaux électriques sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

- En application de la convention pour l'extension coordonnée des réseaux téléphoniques dont sont parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGEn celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux ;

- considérant que Mme Nicole Delamarre, sous-tutorat de M. Jacques Lelieur, va vendre deux terrains à bâtir sur cette voie la totalité du coût des travaux revient à sa charge ;

Le conseil décide, à 14 voix pour et 0 voix contre,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 600 € (75 mètres x 8 €).

Article 2 : fixe à la totalité du coût de la voie et des réseaux, soit 600 €, mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées à 80 mètres de part et d'autre de la voie.

Article 4 : la somme de 600 € sera inscrite aux dépenses sur le compte 21533 et aux recettes sur le compte 1346 du budget 2011.

DIVERS

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu à 12h au Monument aux Morts.

Laurent Moreau fait part au Conseil Municipal du fait que la porte du cimetière ne ferme plus.